

# FOIRE AUX QUESTIONS

## MOBILISATION DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR L'AGENCE CANADIENNE DE L'EAU

### APERÇU

Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Environnement et Changement climatique Canada, mène une mobilisation auprès des Premières nations, des Métis et des Inuits sur la création de l'Agence canadienne de l'eau. Environnement et Changement climatique Canada présentera au Cabinet des recommandations sur le mandat et la structure de l'Agence canadienne de l'eau, mais aucune date n'a été confirmée. Cette mobilisation se poursuivra pour orienter les activités de l'Agence canadienne de l'eau.

Environnement et Changement climatique Canada mobilise les peuples autochtones pour :

- identifier et refléter les relations, les systèmes de savoir autochtone, les préoccupations et les intérêts des peuples autochtones liés à l'eau douce, y compris les écosystèmes aquatiques, les eaux souterraines et les glaces, dans le développement et les activités de l'Agence canadienne de l'eau;
- comprendre les défis et les opportunités des peuples autochtones en matière d'eau douce;
- solliciter des avis sur le mandat, les rôles et les priorités de l'Agence canadienne de l'eau.

Une approche à plusieurs volets à la mobilisation des Premières nations, des Métis et des Inuits est en cours. L'approche nationale de mobilisation des autochtones privilégie les partenariats de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne. Des discussions sont également en cours avec des organisations autochtones et des organismes régionaux.

Jusqu'ici, ECCC a informé 113 nations et organisations autochtones de la tenue d'une mobilisation sur l'Agence canadienne de l'eau. En plus du processus national de mobilisation des Autochtones, ECCC organisera de petites tables rondes virtuelles approfondies avec des personnes possédant une expertise sur des sujets qui pourraient contribuer au développement des composantes autochtones de l'Agence canadienne de l'eau.

### QUESTIONS (Q) ET RÉPONSES (R)

**Q1 : Quelle est l'ampleur de la mobilisation des Autochtones sur l'Agence canadienne de l'eau?**

**R :** Environnement et Changement climatique Canada mène une mobilisation auprès des Premières nations, des Métis et des Inuits à propos de la création de l'Agence canadienne de l'eau. Environnement et Changement climatique Canada souhaite respecter les partenariats de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne dans le cadre de ce processus de mobilisation. Toutefois, la mobilisation d'autres gouvernements, organisations et organismes régionaux autochtones est possible dans la mesure où des ressources restent disponibles.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de mandat pour la création ou la modification d'une loi ou d'un règlement. Toutefois, les recommandations seront acceptées et prises en compte dans ce que le gouvernement du Canada présentera au Cabinet sur la création de l'Agence canadienne de l'eau.

Les avis et les recommandations des peuples autochtones seront pris en considération dans la détermination du mandat, des rôles et des priorités de l'Agence canadienne de l'eau. Le document de discussion, [Vers la création d'une Agence canadienne de l'eau](#), peut servir de base à la mobilisation auprès des Autochtones, mais la portée de celle-ci ne se limitera pas au document de discussion. Environnement et Changement climatique Canada est ouvert à l'élaboration conjointe de matériel de mobilisation. La mobilisation permettra de recueillir des commentaires et des points de vue sur des sujets propres aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits, y compris en ce qui concerne, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- **Priorités** — Rechercher des réflexions sur les priorités, les lacunes, les défis et les opportunités en matière de gestion de l'eau douce.
- **Droits** — Évaluer comment l'Agence canadienne de l'eau pourrait s'intégrer aux approches du Canada en matière de respect des droits des Autochtones et d'intérêts connexes – y compris les droits issus de l'article 35, le respect des traités et des accords, et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- **Gouvernance** — Examiner les modèles, y compris la gestion conjointe et l'autonomie, de gouvernance collaborative et intergouvernementale avec les peuples autochtones qui pourraient guider l'Agence canadienne de l'eau ou lui être appliqués.
- **Structure** — Rechercher des points de vue sur les programmes, les mécanismes consultatifs et les politiques qui pourraient guider l'établissement de la structure et les activités de l'Agence canadienne de l'eau.
- **Systèmes de savoir autochtone** — Connaître les opportunités et les préoccupations concernant les rôles potentiels des systèmes de savoir autochtone, des données et des informations autochtones à l'Agence canadienne de l'eau.
- **Relations dans les communautés** — Réfléchir à la façon dont l'Agence canadienne de l'eau pourrait représenter les relations et les responsabilités uniques liées à l'eau douce de divers membres de la société (femmes, aînés, jeunes, LGBTQ2S+, etc.) dans les communautés autochtones.
- **Coordination** — Évaluer comment l'Agence canadienne de l'eau pourrait être coordonnée avec d'autres initiatives fédérales ou avec des partenariats entre la Couronne et les Autochtones.

## Q2 : Qui d'autre a été mobilisé?

**R :** La mobilisation des intervenants et du public à propos de l'Agence canadienne de l'eau a pris fin le 1<sup>er</sup> mars 2021. La mobilisation des Premières nations, des Métis et des Inuits se poursuivra en 2021, en 2022 et ultérieurement.

Tout au long de la mobilisation des intervenants et du public, des Canadiens ont souligné l'importance de la réconciliation avec les peuples autochtones. Ils ont fait valoir le rôle important que peut jouer une Agence canadienne de l'eau dans l'application du savoir autochtone au processus décisionnel, dans la participation des peuples autochtones à la gouvernance de l'eau douce et dans la résolution des problèmes liés à l'eau douce auxquels sont confrontées les communautés autochtones du Canada. Le rapport « Ce que nous avons entendu » sur la mobilisation des intervenants et du public peut être consulté [ici](#).

**Q3 : L'accès à de l'eau potable salubre est un enjeu important pour les communautés autochtones. Comment l'Agence canadienne de l'eau contribuera-t-elle à résoudre les problèmes d'eau potable salubre?**

**R :** Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler en partenariat avec les Premières Nations pour offrir des solutions en matière d'eau potable, annonçant récemment des investissements supplémentaires pour accélérer les mesures et soutenir des solutions durables.

Le processus de mobilisation de l'Agence canadienne de l'eau est distinct des initiatives liées à la salubrité de l'eau potable qui sont dirigées par Services aux Autochtones Canada.

Les ministères et organismes fédéraux se coordonnent à l'interne pour partager l'information et éviter les processus redondants.

**Q4 : Y a-t-il du financement offert pour soutenir la mobilisation sur l'Agence canadienne de l'eau?**

**R :** Un financement est offert pour soutenir la mobilisation des peuples autochtones. Il n'y a pas de modèle imposé pour la demande de financement, et les gouvernements et organisations autochtones intéressés par le financement pour soutenir leur mobilisation sur l'Agence canadienne de l'eau peuvent envoyer un courriel à [water-eau@ec.gc.ca](mailto:water-eau@ec.gc.ca) pour obtenir des précisions et un exemple de proposition. Les propositions seront examinées dans la limite des fonds disponibles.

**Q5 : Quels sont l'échéancier et les prochaines étapes de la création de l'Agence canadienne de l'eau?**

**R :** Aucune échéance n'a été fixée pour la création de la nouvelle Agence canadienne de l'eau. Les commentaires recueillis dans le cadre des activités de mobilisation contribueront à la création et aux activités de l'Agence canadienne de l'eau. Il est possible que des projets de mobilisation ne soient pas achevés avant la création de l'Agence. Le Canada s'est engagé à mobiliser de façon significative les peuples autochtones à propos de l'Agence canadienne de l'eau et veillera à ce que les commentaires recueillis soient pris en compte de façon appropriée dans les activités et les décisions de l'Agence canadienne de l'eau, qui évolueront au fil du temps.